



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/147

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE
CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE
CHEMIN DE GAZIN A LÉOGNAN**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20201125-2020_147-DE

SLOK

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille
vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/147

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE
CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE
CHEMIN DE GAZIN A LÉOGNAN**

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et de chemins de randonnées,

Vu la délibération n°2020/02 du 20 février 2020 de la commune de Léognan concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 – Opération d'aménagement de circulations douces chemin de Gazin – annule et remplace la délibération du 12 décembre 2019,

Vu la délibération n°2007/77 du 6 juillet 2007 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2009/159 du 29 septembre 2009 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2014/131 du 16 décembre 2014 portant modification du tracé du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2017/102 en date du 27 juin 2017 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2019/071 en date du 28 mai 2019 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2020/111 en date du 6 octobre 2020 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et voiries » du 12 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Une demande de la commune de Léognan a été soumise à la CCM pour le financement d'un fonds de concours et ainsi la réalisation d'une piste cyclable chemin de Gazin qui permettra notamment de :

- relier les deux pistes cyclables existantes, Avenue de Gradignan (RD109) d'une part, et Avenue de Cestas (RD214) d'autre part,

- rendre accessible le site forestier du Lac Bleu depuis le chemin de Bel Air.

Ce tronçon étant inscrit dans le SDIC existant, la CCM accorde un fonds de concours au titre du SDIC à la commune de LEOGNAN pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de la commune de LEOGNAN est le suivant :

Plan de financement – Chemin de Gazin - LEOGNAN			
Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux pistes cyclables	200 000€	Département	60 000 €
		DETR	60 000 €
		CC de Montesquieu maximum	40 000 €
		Autofinancement	40 000€
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €


Les dépenses pour les travaux de pistes cyclables sont éligibles à un taux de 50 % et les dépenses pour le balisage, les zones 30 et les reprises de chaussée sont éligibles à un taux de 20 %.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/147

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE
CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE
CHEMIN DE GAZIN A LÉOGNAN**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20201125-2020_147-DE

Le montant total de la participation définitive sera calculé ultérieurement après réception des décomptes définitifs de travaux ainsi que des différents montants des aides obtenues par la commune de LEOGNAN pour le financement de cette piste. Une délibération pour le versement de ce fonds de concours sera alors présentée en conseil communautaire, avec la signature d'une convention.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accorde un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 40 000 euros (quarante mille euros) pour la réalisation de cette piste cyclable,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

